

**COMPTE-RENDU de la REUNION
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du mercredi 24 juin 2015 à 18 heures
Vilotte Neuve 16310 Lésignac Durand**

Délégués communautaires :

Membres présents :

ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, DELAHAYE Vincent, SUDRE Patrick, CANIN Pascal (suppléant), FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, VINCENT Ingrid, MARTIN Alain, POINT Fabrice, STRACK Patrick, LALAY-ETCHEGOYHEN Florence, MORAND Gérard, FOURNIER Michel, DUVERGNE Jean-François, MARSAC Jacques, MATHIAS Jean-Pierre, GAILLARD Olivier, DUTEIL Pascal, RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, FAURE Maurice, DUFAUD Jean Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danièle, SMITH Mick (suppléant), BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAZAUVELLE Sébastien, PALARD Philippe (suppléant), LOISEAU Mickaël, VITEL Denis, RENAUD Christelle, PERINET Olivier, DUPIT Jacques, GONDARIZ Christine, SOULAT Pierre.

Absents excusés :

ROUSSEAU Daniel, MASDIEU Marie-Agnès, TAUGOURDEAU Mireille, DE RICHEMONT Henri, RIVAUD Jean-Marie, NOBLE Jacques, CHAGNAUD Danielle, GUIMARD Elisabeth.

Invités :

Mme Murièle BOIREAU, Sous-Préfète de Confolens
Mr Gérard DESOUHANT, Président du Pays de Charente Limousine

Invités élus présents :

Mme Jeannine DUREPAIRE, Conseillère Départementale
Mme Sandrine PRECIGOUT, Conseillère Départementale

Invités Elus excusés :

Mr Jérôme LAMBERT, Député

Invités excusés :

Mme Dominique DECLERCQ Trésorière de Saint Claud

Présents :

Journalistes et correspondants de la Presse : Mesdames Gaëlle PIGNOLET, Julie PASQUIER

Date de la convocation : 16 juin 2015

ORDRE DU JOUR :

- Approbation CR CC 27/03 et 16/04/15
- Ouverture Camping des Lacs : Exploitation gestion directe - Embauche - Régie de recettes - Tarifs applicables en 2015
- Lancement étude de faisabilité Piscines du territoire – cabinet retenu
- Convention avec BANDIAT TARDOIRE « Aire de Service Taponnat/Chasseneuil/Bonnieure »
- Nos réalisations – Projets – Obligations / Engagements
- Transfert compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- SPANC : délibération « opération groupée réhabilitation » (OGR) avec Loire Bretagne, autorisation de marché d'étude
- Décisions modificatives
- Convention groupement de commandes achat gaz naturel et électricité – SDEG 16
- Acquisition terrain (ZAE) Chasseneuil sur Bonnieure (délibération pour acte notarié)
- Validation des dossiers d'aide Soutien aux Communes
- Avancement des travaux sur le schéma de mutualisation
- Questions & Informations diverses

Il est également demandé à l'assemblée de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Nouvelle délibération Maîtrise d'ouvrage déléguée pour travaux Assainissement collectif
- Confirmation de la répartition du FPIC
- Acquisition terrain Maison d'Appui à Massignac (acte administratif)
- Projet de labellisation Vélo Touristique
- Subvention de fonctionnement au CIAS CI = 70 000 €

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes. Il remercie de sa présence le nouveau maire de Saint Quentin-sur-Charente Mickael LOISEAU et lui souhaite pleine réussite dans ses missions.

Il fait une présentation des nouveaux locaux du chantier d'insertion du CIAS et du service entretien de la CdC de Haute Charente ; l'inauguration aura lieu vraisemblablement en septembre. Le Président félicite les entreprises et les équipes techniques du chantier et du service entretien qui ont réalisé les travaux.

Approbation CR CC 27/03 et CC 16/04/15

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux des deux derniers conseils, **les Comptes Rendu** sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

Ouverture Camping des Lacs : Exploitation gestion directe - Embauche - Régie de recettes - Tarifs applicables en 2015

Le camping sera géré cette été 2015 compte tenu des dispositions exceptionnelles suite à l'autorisation tardive d'occuper les lieux, en régie directe, ouverture le 1^{er} juillet.

Ce choix suppose le recrutement en CDD de personnel : un couple originaire de Sainte-Maxime a été recruté pour quatre mois ; le chantier d'insertion et le service entretien assureront l'entretien technique.

Cette année, seuls les emplacements seront loués, mais pas les mobiles home qui sont à rénover. Les réservations seront prises par l'office de tourisme.

Les tarifs 2014 sont maintenus. Décision de l'assemblée : 46 pour, 1 abstention.

Approbation création d'une régie de recettes.

La visite du Camping par les délégués va être programmée au cours de l'été.

Lancement étude de faisabilité Piscines du territoire – cabinet retenu

Confrontés au vieillissement des « Piscines », notre Communauté a souhaité engager une réflexion sur le devenir des équipements communautaires afin de préfigurer le devenir de l'offre aquatique communautaire permettant de répondre aux besoins des populations scolaires, du grand public et du mouvement sportif...

Suite aux propositions du Groupe de Travail « Piscines » réuni le 1^{er} avril dernier, une consultation a été faite pour le lancement d'une étude de faisabilité sur un nouvel équipement intégré dans un projet de territoire.

Deux cabinets ont présenté une offre :

❖ SARL NOGA 78 990 ELANCOURT	
Phase 1 Etudes et Diagnostics	6 550 €HT
Phase 2 Scénarios et pré programmation	<u>6 850 €HT</u>
	13 400 €HT
❖ SAS AMEX 27 930 GRAVIGNY	
Phase 1 Etudes et Diagnostics	7 900 €HT
Phase 2 Scénarios et pré programmation	<u>7 000 €HT</u>
	14 900 €HT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 1 abstention, 46 pour décide de retenir la SARL NOGA pour un montant HT de 13 400 €. **Une délibération sera prise.**

Convention avec BANDIAT TARDOIRE

« Aire de Service Taponnat/Chasseneuil/Bonnieure »

Le Président présente le Projet de convention préparé par les élus de Bandiat Tardoire en étroite collaboration avec note communauté.

Suite à la mise en service de la déviation de la Rochefoucauld et de Chasseneuil sur Bonnieure, les stations existantes ne se trouvent plus sur l'itinéraire principal et aucune aire de repos n'a été aménagée pour accueillir les camions et les automobilistes.

Après plusieurs appels à la concurrence infructueux réalisés par l'Etat en vue de la concession pour la création d'une aire de service bidirectionnelle, il est proposé en accord avec les services de la Préfecture, que les Communautés de communes Bandiat-Tardoire et de Haute-Charente (dans le cadre de leur compétence développement économique) s'associent pour réaliser une étude de faisabilité. Cette étude concerne la création d'une zone d'activités intégrant une aire de service sur la commune de Taponnat-Fleurignac. Parallèlement, il s'agira d'étudier les opportunités d'extension de la zone d'activités sur des terrains situés sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Le Président demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention qui a pour objet de fixer les conditions d'attribution de fonds de concours versés par la Communauté de communes de Haute-Charente et de formaliser les engagements réciproques des parties contractantes.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Nos réalisations – Projets – Obligations / Engagements

Le Président présente à l'assemblée les réalisations depuis 2008 par notre collectivité.

Une carte interactive a été réalisée pour présenter tous les projets réalisés ou en cours sur les 37 communes membres

Transfert compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

Tout d'abord le Président présente Olivier AROIX recruté au sein du nouveau service ADS et informe que le service sera renforcé au 01^{er} juillet par l'arrivée de Karine MARSALEIX.

Le Président précise que la loi ALUR (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale aux Communautés de Communes, dans un délai de 3 ans après la publication de la loi (sauf opposition d'au moins ¼ des communes membres représentant au moins 20% de la population).

Egalement au vu de la mutualisation des moyens et des compétences, le transfert de cette compétence à la Communauté de Communes de Haute Charente apportera un outil complémentaire, non négligeable, de planification couvrant l'intégralité du territoire de Haute Charente.

Une fois compétente la Communauté de Communes pourra engager une procédure d'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) couvrant l'intégralité de son territoire.

Egalement il est précisé que les dispositions des PLU, POS ou cartes communales applicables sur les communes membres restent applicables jusqu'à l'approbation du PLUi.

Les Conseils Municipaux disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification au maire de la délibération de l'organe délibérant de la CdC pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur :

- le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale des communes membres à la Communauté de Communes de Haute Charente,
- la mise en place d'une procédure d'élaboration d'un PLUi de Haute Charente

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

SPANC : délibération « opération groupée réhabilitation » (OGR) avec Loire Bretagne, autorisation de marché d'étude

Tout d'abord le Président présente Grégoire DEBODINANCE recruté au sein du service SPANC et informe que le service sera renforcé au 01^{er} juillet par l'arrivée de Philippe GUONNET en Contrat Emploi d'avenir.

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne propose une aide financière dans le cadre d'une opération groupée pour la réhabilitation des assainissements non collectifs qui présentent un risque sanitaire ou environnemental avéré.

Les modalités d'aide et le déroulement de l'opération sont :

- Un accord cadre reprenant les modalités d'attribution d'intervention et de versement des aides est signé entre notre collectivité et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - Cet accord cadre d'une durée de 3 ans permet aux particuliers éligibles de bénéficier d'une subvention cumulable avec d'autres subventions à hauteur de 80% d'aides publiques.
 - Le SPANC dresse, sur la base du volontariat des particuliers, la liste des installations éligibles aux critères de l'Agence. Un diagnostic préalable de l'installation est nécessaire pour valider le classement de l'ouvrage ainsi qu'une étude à la parcelle.
 - L'aide est versée au particulier par l'intermédiaire de la CdC qui est mandatée par le particulier pour percevoir la subvention de l'Agence.
 - Le particulier est maître d'ouvrage et reste responsable du choix de l'entreprise qui devra être expérimentée. Il peut, s'il le souhaite, réaliser lui-même les travaux.
- Cette opération de 3 ans doit être programmée par année, il est proposé à l'assemblée communautaire de s'engager pour 50 installations la 1^{ère} année.

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le lancement de cette opération.

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Pour information, les services du SPANC sont également en relation avec l'agence Adour Garonne pour mener la même opération.

Décisions modificatives

Le Président présente les différentes décisions modificatives nécessaires pour le budget général CCHC et le budget SPANC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la passation des DM présentées. **Des délibérations seront prises.**

Convention groupement de commandes achat gaz naturel et électricité – SDEG 16

Gaz naturel

L'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente de **gaz naturel**, qui imposera aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur. Obligation au 01/01/16

Par délibération du 30/03/15 le SDEG a décidé la constitution d'un groupement de commandes de gaz naturel... donc mutualisation des besoins des membres du groupement

Il est proposé à l'assemblée :

D'adhérer au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat de gaz naturel, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique

D'autoriser le Président à signer la convention pour la constitution d'un groupement de commandes du SDEG 16

Electricité

L'ouverture des marchés de l'énergie s'accélère avec la disparition prochaine des tarifs réglementés de vente d'**électricité**, qui imposera aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur

Obligation au 01/01/16, essentiellement tarifs « jaunes » et « verts »

Par délibération du 30/03/15 le SDEG a décidé la constitution d'un groupement de commandes d'électricité... donc mutualisation des besoins des membres du groupement

Il est proposé à l'assemblée:

D'adhérer au groupement de commandes du SDEG 16 pour l'achat d'électricité, de fourniture et de services en matière d'efficacité énergétique

D'autoriser le Président à signer la convention pour la constitution d'un groupement de commandes du SDEG 16

Approbation à l'unanimité. **Des délibérations seront prises et les conventions signées.**

Acquisition terrain (ZAE) Chasseneuil sur Bonnieure (délibération pour acte notarié)

Le Président rappelle que lors de sa séance du 16 avril 2015, le conseil communautaire s'était prononcé favorablement pour l'acquisition d'un terrain de 5 hectares en bordure de RN 141 à Chasseneuil sur Bonnieure destinée à accueillir l'entreprise de sciage de bois Joslet.

Cette parcelle est référencé au cadastre de la façon suivante : lieu-dit « Les pièces de Rivallon » section ZE numéro 34 et appartient à Monsieur Alain Maurice Léopold Brothier demeurant au lieu-dit « La Peyrelle » à Chasseneuil-sur-Bonnieure.

Approbation à l'unanimité pour une répartition « dérogatoire libre » du FPIC. L'intégralité du versement en provenance du FPIC 2015 bénéficiera à la Communauté de Communes. **Une délibération sera prise.**

Acquisition terrain Maison d'Appui à Massignac (acte administratif)

Le Président expose que la commune de Massignac est propriétaire d'un terrain figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :

Section E Parcelle n° 912 d'une contenance de 1 380 m².

La commune de Massignac a fait part de son accord, pour céder ledit terrain à notre collectivité, afin de construire une Maison d'appui médicale.

Le Président propose à l'assemblée l'acquisition de cette parcelle au prix de 10 € et précise que la vente se fera sous forme d'acte en la forme administrative. Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Projet de labellisation Vélo Touristique

Sébastien Lavauzelle évoque le développement du cyclo tourisme sur notre territoire, en partenariat avec la FFCT.

Arlette Delage rajoute que la FFCT demande 1 200 € par an pour une labellisation « Villes et territoires vélo touristiques »

Approbation à l'unanimité pour participer au projet de labellisation Vélo Touristique.

Subvention de fonctionnement au CIAS CI = 70 000 €

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

Questions & Informations diverses

• Information aux communes

Nous vous informons que le SDITEC n'est plus partenaire avec la société qui maintient le logiciel de cadastre GEOVILLAGE. La plupart des communes de la Haute Charente ayant ce logiciel, nous avons commandé auprès du SDITEC, leur dernier logiciel SIMAP (qui est un Web SIG) créé par la société SIRAP.

Toutes les communes adhérentes recevront prochainement par la SDITEC, un email vous communiquant les codes d'accès permettant de retrouver votre cadastre et matrice cadastrale.

Le service est totalement gratuit, vous n'aurez plus besoin de faire vos mises à jours, et vous pourrez vous connecter depuis n'importe quel ordinateur ayant une connexion Internet.

• Jean-Claude Fourgaud, maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure évoque la possibilité de quitter notre CdC pour rejoindre la CdC de Bandiat-Tardoire, pour raisons économiques.

Didier Pressac s'inquiète d'une telle démarche pour La commune des Pins, qui dans cette hypothèse n'aura plus de continuité géographique avec la Haute Charente. Ce départ imposé du Pays de Charente Limousine risque de se traduire par une perte de subventions pour les éleveurs de bovins.

M. le Président souligne le risque d'un tel départ pour la Haute Charente, en terme financier, économique, qui n'a pas de comparaison possible avec le départ de Cellesfrouin.

• Fermeture des trésoreries de Chasseneuil-sur-Bonnieure et Chabanais. Une commission de travail va être constituée, des négociations sont en cours avec Madame la Directrice de la DGFIP

• Intervention de Madame la sous-préfète sur le planning concernant la réalisation des travaux sur la RN 141 démentant les affirmations de l'association Grain de sable sur un éventuel retard des travaux d'un an. Les travaux sont prévus démarrer en 2017.

• Site Archéologique Cassinomagus à Chassenon : le Conseil Départemental doit rencontrer notre bureau pour évoquer le devenir de ce site culturel et touristique.